

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Relations Internationales et Affaires Européennes - Rapport de cotisations 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé de verser au titre de l'exercice 2016, à des organismes auxquels le Département a adhéré, des cotisations d'un montant global de 32 730 €, conformément au tableau figurant dans le rapport.

La dépense totale correspondante, soit 32 730 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, chapitre 65, fonction 041, nature 6568, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité
Abstention de M. VERANI

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée